

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE

66, place de la Mairie
73100 GRESY SUR AIX

Aux membres de l'Association de Communes Enfance Jeunesse,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de Communes Enfance Jeunesse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes
SR AUDIT



Philippe PAUTRAT



Jean-Pierre VUILLERMET

ACEJ - BILAN AU 31/12/2021

le commissaire
aux comptes

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/21	Exercice N clos le 31/12/20
	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (logiciel)	0.00 €	3 015 €
Immobilisations corporelles (mat. + véhicule)	30 550 €	26 260 €
Immobilisations financières (caution)	12 302 €	12 139 €
Total	42 852 €	41 414 €
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes	0 €	0 €
Autres créances et produits à recevoir	134 887 €	91 582 €
Disponibilités	200 025 €	196 909 €
Charges constatées d'avance	1 694 €	1 392 €
Total	336 606 €	289 883 €
TOTAL GENERAL	379 458 €	331 297 €
PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs	189 496 €	178 476 €
Résultat de l'exercice	15 144 €	11 019 €
Subvention d'investissements	30 567 €	11 686 €
Total	235 207 €	201 181 €
PROVISIONS POUR RISQUES		
Total	12 082 €	10 070 €
DETTES		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	30 382 €	12 880 €
Dettes fiscales et sociales	32 206 €	52 330 €
Dettes diverses	69 582 €	54 836 €
Total	132 169 €	120 046 €
TOTAL GENERAL	379 458 €	331 297 €

COMPTE DE RESULTAT 2021

le commissaire
aux comptes

Postes	Du 01-01-2021 au 31-12-2021	Du 01-01-2020 au 31-12-2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	450 188.01	413 605.55
Subventions CAF activités sociales	165 304.01	132 833.77
Autres subventions	284 884.00	280 771.78
Participations des adhérents	250 512.07	196 431.48
Autres produits TAP-divers-formation continue	22 324.86	13 237.07
Autres produits participation contrats aidés	74 705.65	60 070.05
Reprise sur prov risque Urssaf 2017	0.00	4 000.00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	797 730.59	687 344.15
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	106 457.52	90 983.83
Services extérieurs	49 710.16	41 748.69
Autres services extérieurs	47 131.91	42 825.23
Impôts et taxes	7 924.00	6 870.00
Salaires	476 121.35	403 122.71
Charges sociales	85 713.01	84 116.63
Dotation aux amortissements	13 887.21	12 205.91
Dotation aux provisions pour risques	2 012.00	0.00
Autres charges	331.50	699.97
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	789 288.66	682 572.97
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 441.93	4 771.18
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements	583.93	483.24
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	583.93	483.24
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIERS	583.93	483.24
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	6 118.43	5 126.28
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 118.43	5 126.28
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0.00	-638.58
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	-638.58
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 118.43	5 764.86
RESULTAT EXERCICE PERTE	15 144.29	11 019.28

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	379 458 €
Total des produits :	797 730 €
Résultat de l'exercice :	15 144 €
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Un résultat comptable conforme aux prévisions.

Evènements significatifs de l'année**Une activité réduite en termes d'accueil des enfants et jeunes**

L'activité de l'association a été complètement arrêtée du 3 avril au 2 mai. Une partie du personnel de l'ACEJ a été de fait mis en chômage partiel. L'activité a repris complètement à partir du 3 mai. L'activité a été aussi réduite au cours de l'été : pas de camps ni de soirées proposées en raison du contexte sanitaire.

Mais une année réussie au global

Grâce à une année réussie et à une ouverture supplémentaire en 2020 (covid), les heures d'accueil facturées sur la totalité de l'année ont été logiquement augmentées de 21 % entre 2020 et 2021. Nous avons pu conserver une activité assez forte au regard du contexte. Fort logiquement, les recettes familles ont augmenté proportionnellement.

On note une hausse des subventions de la CAF de la Savoie en raison de plus nombreux projets en direction des habitants (EVS-AVS-PS Jeunes, etc.). Maintien de la prestation de services CAF sur le principe de la reconstitution d'activités basée sur l'année 2021 lors des périodes de fermeture ou de baisse d'activités, maintenant ainsi le niveau de prestations de la CAF.

On note également une aide importante de l'état au travers de ses différents services qui nous a permis d'équilibrer le budget : aide de l'état au titre du chômage partiel (avril/mai) et des contrats aidés notamment à partir du mois de juin (nouvel arrêté préfectoral). Le montant mensuel pour un jeune en PEC est ainsi passé de 885.56 € d'aide mensuelle par mois/salarié au lieu de 404.19 € à partir du mois de juin.

Enfin, nous avons pu accueillir 2 stagiaires de la formation (BPJEPS) au cours de l'année 2021 qui étaient financés par la région. De fait, nous avons pu faire de substantielles économies.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

- Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable Général et du plan comptable des associations.
- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence, d'une part, à la méthode des coûts historiques.
- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf en ce qui concerne la gestion des prestations familles avec la création des comptes familles permettant ainsi un meilleur suivi des règlements.

2.1 Règles et Méthodes Comptables

- Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable Général et du plan comptable des associations. Il est également fait application du règlement ANC n°2018-06.

- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence, d'une part, à la méthode des coûts historiques sauf en ce qui concerne la gestion des prestations familles avec la création des comptes familles permettant ainsi un meilleur suivi des règlements.

le commissaire
aux comptes

2.2 Evaluation des immobilisations et amortissements

- Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Informatique	L	Durée :	1 à 3 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	4 à 6 ans
Matériel de transport	L	Durée :	4 à 5 ans
Matériel de bureau, Mobilier	L	Durée :	4 à 10 ans

2.3 Evaluation des créances et dettes

- Elles sont valorisées à leur valeur comptable.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

le commissaire
aux comptes

3.1. Immobilisations brutes (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	8 952 €	0 €	0 €	8 952 €
Immobilisations corporelles	94 196 €	15 162 €	0 €	109 358 €
Immobilisations financières	12 079 €	163 €	0 €	12 242 €
TOTAL	115 227 €	15 325 €	0 €	130 552 €

3.2. Amortissements des immobilisations (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	5 937 €	3 015 €	0 €	8 952 €
Immobilisations corporelles	67 937 €	10 872 €	0 €	78 809 €
TOTAL	73 874 €	13 887 €	0 €	87 761 €

3.3. Echéances des créances (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Avances fournisseurs commandes	0 €	0 €	
Adhérents et créances rattachées	25 956 €	25 956 €	
Autres créances	108 931 €	108 931 €	
TOTAL	134 887 €	134 887 €	

3.4. Autres postes du bilan actif (€)

Produits à recevoir sur les créances	81 918 €
Charges constatées d'avance	1 694 €
Produits à recevoir banques	13 €
Charges à payer banques	110 €

3.5. Trésorerie (€)

Crédit Agricole CC	16 738 €
Crédit Agricole livret A	76 875 €
Crédit Agricole CSL	40 080 €
Caisse	1 157 €
ACEJ TOTAL	134 850 €
INTERCANTON	65 161 €
TOTAL TRESORERIE	200 011 €

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF 31/12/2021

le commissaire
aux comptes

4.1. Fonds associatifs (€)

Le fond associatif est constitué de **204 640 €** au **31/12/2021**

4.2. Échéances des dettes (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Fournis. & comptes rattachés	30 382 €	30 382 €	
Dettes fiscales et sociales	32 206 €	32 206 €	
Autres dettes	4 419 €	4 419 €	
Inter Cantons	65 161 €	65 161 €	
TOTAL	132 168 €	132 168 €	

4.4. Autres postes du bilan passif (€)

Charges à payer fournisseurs	7 625 €
Charges à payer autres	9 756 €

4.5. Fonds dédiés : Non applicable.

4.6. Subventions d'exploitation (€)

Montant net : **450 188 €** tout secteur confondu.

Subvention CAF 73	165 304 €
Subvention CD73, FDVA, PIJ	25 500 €
Subventions communales (dont 105 896 € de la CAF au titre du CEJ)	259 384 €
Total	450 188 €

4.7. Variation des fonds propres (€)

Fonds propres au 31 décembre 2021	235 207 €
Fonds propres au 31 décembre 2020	201 181 €
Variation	34 026 €
Résultat de l'exercice	15 144 €
Subventions d'investissements	18 882 €

4.8. Provision pour risques et charges (€)

Au 1 ^{er} Janvier 2021	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2021
10 070 €	2 012 €	0 €	12 082 €

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

le commissaire
aux comptes

5.1. Crédit-bail : Non applicable

5.2. Ventilation des produits (€)

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

Prestations de services adhérents	250 512 €
Subventions	450 188 €
Autres produits	97 031 €
Produits financiers	584 €
Produits exceptionnels	6 118 €
TOTAL	804 433 €

5.3. Transferts de charges (€)

Le poste de transfert de charges s'élève à 85 374 € dont :

- ⇒ 74 706 € : contrats aidés secteurs enfance et jeunesse
- ⇒ 10 668 € : divers remboursements de frais engagés par l'association (formations).

5.4. Produits et charges sur exercice antérieur

Produits sur exercice antérieur : 0 €

Charges sur exercice antérieur : 0 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

Les heures consacrées par les bénévoles au profit de l'association ne pouvant être déterminées, cette aide n'est pas valorisée dans les comptes.

6.2. Effectif moyen

Effectif moyen	Personnel salarié & services civiques
Nombre d'ETP	27
<i>Dont CDI</i>	<i>11.7</i>
<i>Dont contrats aidés</i>	<i>9.4</i>
<i>Dont stagiaire de la formation</i>	<i>2.0</i>
<i>Dont vacataires</i>	<i>1.9</i>
<i>Dont services civiques</i>	<i>1.7</i>
<i>Dont personnel mise à disposition (PSA) et stagiaires</i>	<i>0.3</i>

6.3. Autres informations significatives : sans objet.